

<http://philosophie.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article517>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Philosophie
Académie de Normandie

19 Septembre 2019

Lettre de rentrée

- Événements - Communications officielles -

Date de mise en ligne : jeudi 19 septembre 2019

Copyright © PhilosophieEspace pédagogique académique - Tous droits

réservés

Lettre de rentrée 2019 aux professeurs de philosophie de l'académie de Rouen.

Chères et chers collègues,

Préambule commun à tous les corps d'inspection.

La loi pour une École de la confiance du 28 juillet 2019 entre en vigueur pour cette rentrée. Elle accompagne une série de réformes et vise à garantir l'acquisition par tous les élèves des savoirs fondamentaux, à développer leur autonomie et à promouvoir la justice sociale en luttant contre les inégalités sociales et territoriales.

Ces objectifs sont au coeur du « projet pédagogique normand 2019-2022 », issu d'une large consultation qui assoit l'existence, au 1er janvier 2020, d'une seule académie de Normandie intégrant celles de Caen et de Rouen selon leurs périmètres et l'organisation actuels. Il fixe des priorités et des objectifs selon les trois axes suivants :

<http://www.ac-rouen.fr/academie/pro...>

Axe 1 : Plus d'équité pour plus de réussite.

Axe 2 : Plus de mobilité pour élever son niveau de formation et choisir son avenir.

Axe 3 : Des territoires d'éducation et de formation collaboratifs et dynamiques.

Lors des rencontres individuelles ou collectives menées au cours de cette année scolaire, les IA-IPR vous accompagneront dans les mises en oeuvre de ce projet pédagogique normand et des réformes en cours, tant au collège qu'au lycée. Les quatre thématiques suivantes seront principalement abordées :

-  la personnalisation des parcours des élèves ;
-  l'évaluation des besoins et du travail des élèves : tests de positionnement, accompagnement, mise en oeuvre du contrôle continu et de l'évaluation des enseignements de spécialités dans le cadre du nouveau baccalauréat, formation et évaluation de l'oral, mise en oeuvre de « Devoirs faits » en collège ;
-  la mise en place des nouveaux programmes ;
-  les conditions matérielles de votre travail et vos perspectives professionnelles.

Soucieux de vous accompagner dans l'analyse de vos pratiques professionnelles, les IA-IPR restent à l'écoute des remarques formulées et seront attentifs au développement de dispositifs contribuant à la réussite de tous les élèves.

Partie disciplinaire.

Souhaitant la bienvenue aux collègues qui entrent dans l'académie et à ceux qui débutent dans le métier, je remercie l'ensemble des collègues pour leur investissement dans leurs missions et leur dévouement et particulièrement au moment des corrections du baccalauréat. Sachant son importance et votre attachement à cet examen, je me réjouis avec vous de sa tenue.

De nouveaux programmes et de nouveaux dispositifs sont l'occasion de se réinventer, ils doivent vous permettre de tirer parti de votre expérience et de votre savoir pour permettre à nos élèves de se les approprier qu'il s'agisse du choix possible d'une initiation et d'une spécialisation dès la première, de la garantie d'un savoir philosophique commun en terminale ou, par l'oral, de l'exercice d'un « agir communicationnel » en acte tout à la fois interaction, et construction de sa pensée. Les formations proposées et nos échanges les années prochaines seront consacrées à leur mise en oeuvre.

Trois journées de formation continue vous sont proposées cette année pour lesquels l'inscription se fera par retour d'un courrier qui vous sera envoyé dans vos établissements conformément à la procédure dite d'appel spécifique.

Lettre de rentrée

Une première portera, autour du travail de Nicolas Rialland sur « L'Éducation morale de l'humanité » avec des ouvertures sur Brecht.

La seconde, avec le doyen de l'Inspection générale, M. Frank Burbage, portera sur « La Nature. Entre métaphysique et politique : de Leibniz à l'écologie ». Date : 23 janvier 2020.

Une troisième, plus particulièrement liée aux Humanités, Lettres et Philosophie autour de « Cicéron politique et philosophe ».

Je vous rappelle les textes majeurs en vigueur qui encadrent notre enseignement et particulièrement les nouveaux programmes à mettre en oeuvre, pour certains, dès cette année :

SÉRIES GÉNÉRALES :

Programme actuel : Arrêté du 27-05- 2003 (BO n° 25 du 19-06-2003).

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/25/MENE0301199A.htm>

Programme du tronc commun (Rentrée 2020). Arrêté du 23-07-2019 (BO n° 25-07-2019)

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144049

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/15/9/spe238_annexe1_1159159.pdf

Spécialité Humanités, Lettres et Philosophie.

Programmes de Premières : Rentrée 2019. Arrêté du 17-01-2019 (BO spécial n°1 22-01-19)

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138124

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/2/spe578_annexe_1063002.pdf

Programmes de Terminales : Rentrée 2020. Arrêté du 23-07-2019 (BO n° 25-07-2019)

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144026

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/92/0/spe255_annexe_1158920.pdf

SÉRIES TECHNOLOGIQUES :

Programme : Arrêté du 26-7-2005 (BO n°7 du 1-09-2005).

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/hs7/MENE0501664A.htm>

Épreuves : Note de service n° 2006-087 du 19-05-2006 (BO n°8 du 23-06-2006).

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/23/MENE0601210N.htm>

Série TMD : Arrêté du 15-06-2006 (BO n°27 du 6-07-2006)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/27/MENE0601484A.htm>

Programme du tronc commun (rentrée 2020). Arrêté du 23-07-2019 (BO n° 25-07-2019)

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144049

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/16/1/spe238_annexe2_1159161.pdf

COMMISSIONS D'ENTENTE ET D'HARMONISATION :

Note de service n°95-113 du 9-05-1995.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1231.pdf

ÉPREUVES DE PHILOSOPHIE AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL :

Note de service n°2012-1118 du 31-7-2012 (BO n°31 du 31-7-2012).

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61108

Je rappelle également les différents dispositifs et enseignements au sein desquels les professeurs de philosophie ont toute leur place.

ORGANISATION ET HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS DU CYCLE TERMINAL DES LYCÉES, SANCTIONNÉS PAR LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL (notamment finalités de l'accompagnement personnalisé) :

Arrêtés des 27-1 et 1-2-2010 (BO n°1 du 4-2-2010).

<http://www.education.gouv.fr/cid50480/mene0929859a.html>

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (classes de seconde générale et technologique, de première et de terminales des séries générales.

Arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90243

Programme de seconde et première., rentrée 2019. Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138115

Programme de terminale, rentrée 2020. Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144021

LA PHILOSOPHIE AVANT LA TERMINALE :

Circulaire n°2011-023 du 21-2-2011 (BO n°9 du 3-3-2011).

<http://www.education.gouv.fr/cid55161/mene1100064c.html>

Je remercie particulièrement nos webmestres pour leur investissement.

<http://philosophie.spip.ac-rouen.fr/>

Je vous souhaite, pour finir, à tous une excellente année scolaire, couronnée par la réussite et par la reconnaissance de vos élèves.

FRANCK LELIEVRE le 18 septembre 2019